



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MARDI 4 FEVRIER 2020 PRESCRIT EN APPLICATION
DES ARTICLES L2121-25 ET 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres en exercice : 28
Votants : 23
Présents : 19
Excusés avec procuration : 4
Excusé sans procuration : 1
Absents : 4

Le Conseil Municipal de la commune de **THOIRY**, convoqué le mardi 28 janvier 2020 et réuni le mardi 4 février 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire a :

* **Approuvé** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019.

Vote unanime.

* **Accepté** le versement d'une subvention au profit de l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry » d'un montant de 1 710,00 euros conformément à la convention du 11 juillet 2019.

Vote unanime.

* **Approuvé** l'avenant n°1 au contrat préliminaire de réservation pour l'acquisition de la plateforme destinée à la maison pluridisciplinaire de santé et **autorisé** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

* **Voté favorablement**, vu la demande de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 26 Novembre 2019, à l'application du régime forestier sur les parcelles communales désignées ci-dessous :

Propriétaire : Commune de Thoiry

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Thoiry	A	36	En Fieu	0,3800	0,3800
Thoiry	G	546	Aux Chaussales	7,5300	7,5300
Thoiry	G	632	Les Chavannes	3,2611	0,5000
Thoiry	G	644	Ronge	18,2205	17,0000
Thoiry	G	697	Sous le Rozet	14,6785	14,6785
Thoiry	G	941	Aux Chaussales	8,9667	8,9667
Thoiry	G	943	Aux Chaussales	0,6040	0,6040
TOTAL				53,6408	49,6592



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Propriétaire : Commune de Thoiry – Section de Fenières

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Thoiry	F	30	La Pièce	4,2200	4,2200
Thoiry	F	59	Les Parges	3,9757	3,9757
Thoiry	F	63	Les Parges	0,7178	0,7178
Thoiry	F	86	Les Parges	1,0350	1,0350
Thoiry	F	838	La Chamoche	0,8056	0,6493
TOTAL				10,7541	10,5978

Propriétaire : Commune de Thoiry – Section d'Allemogne

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Thoiry	B	3	Sur Baizenas	44,2235	37,0000
Thoiry	B	970	Sur le Velard	34,9505	34,9505
Thoiry	B	971	Sur le Velard	0,4050	0,4050
Thoiry	B	987	Au Mont	10,4050	10,4050
TOTAL				89,9840	82,7605

Vote à la majorité des suffrages exprimés.

4 Pour : Madame le Maire, M. LAVOUE, M. LABRANCHE et M. LAGOMANZINI par sa procuration.

2 Contre : M. FROMONT et M. REGARD-TOURNIER.

17 Abstentions : Mme BARRILLIET, Mme MARRON, M. GUIOTON, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme JONES, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. MILLET, M. MATHIEU, M. LEGER, Mme HERVET, Mme LESQUERRE, M. THOMAS.

* **Approuvé** la convention de mandat relative à la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2020 et **autorisé** Madame le Maire à la signer.

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

* **Approuvé** les modalités d'indemnisation des travaux supplémentaires qui seront effectués par les agents communaux pour les élections municipales des 15 et 22 Mars 2020.

Vote unanime.

* **Annulé et remplacé** la délibération n°10/2019 votée lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019,

Accepté l'acquisition de la parcelle AY43, appartenant à l'indivision CATTAND d'une surface de 1302 mètres carrés, dans le cadre des travaux de sécurisation de l'intersection Rue de la Gare/Rue du Creux pour un montant de 28 644,00 euros.

Autorisé Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Vote unanime.

* **Approuvé** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune de THOIRY et le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre de l'implantation par celui-ci d'un service social de proximité et **autorisé** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote unanime.

* **Approuvé** la modification du tableau des effectifs de la Ville de Thoiry à compter du 1er janvier 2020 (à l'exclusion du grade de technicien territorial, pourvu par la voie de la promotion interne, créé quant à lui au 04 février 2020), comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX AU 1ER JANVIER 2020

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	CREES	POURVUS		RESTE A LIBRE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO
				TITULAIRES	NON TITULAIRES		
Filière ADMINISTRATIVE							
ATTACHE TERRITORIAL	A	Attaché hors classe	4			1	35H00
		Directeur territorial					
		Attaché principal		1			
		Attaché		1	1		
REDACTEUR TERRITORIAL	B	Rédacteur principal 1ere classe	3			2	35H00
		Rédacteur principal 2eme classe					
		Rédacteur		1			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	17	4	0	1	35H00
		Adjoint administratif principal de 2eme classe		4	0		



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

		Adjoint administratif		4	4		
SOUS TOTAL FILIERE			24	13	8	4	

Filière TECHNIQUE

INGENIEUR TERRITORIAL	A	Ingénieur hors classe					
		Ingénieur principal					
		Ingénieur	2	2	0	0	35H00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	Technicien principal de 1ere classe	3			1	35H00
		Technicien principal de 2eme classe		1	0		
		Technicien		1			
AGENT DE MAITRISE	C	Agent de maitrise principal	3	2	0	0	35H00
		agent de maitrise		0	0		
ADJOINT TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ere classe	29	5	0	0	35H00 (6 postes) 18H00 (1 poste)
		Adjoint technique Principal de 2eme classe		6	0		
		Adjoint technique		11	7		
SOUS TOTAL FILIERE			37	25	6	5	

Filière POLICE

AGENT DE POLICE MUNICIPAL	C	Chef de police municipal					
		Brigadier-chef principal	3	3	0	0	35H00
		Brigadier	0	0	0		
SOUS TOTAL FILIERE			3	3	0		

Filière CULTURELLE

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	10			0	
--	---	--	----	--	--	---	--



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

		Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe		2	0		35H00 (2 postes)
						1	12H00
						1	12H15
						1	10H00
						1	6H15
						1	5H45
						1	2H15
						1	3H00
						1	4H45
			Assistant d'enseignement artistique				
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Adjoint territorial de patrimoine principal de 1ere classe	2	1		0	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe					
		Adjoint territorial du patrimoine		0	1		35H00 28H00
SOUS TOTAL FILIERE			12	3	9	0	

Filière ANIMATION

ANIMATEUR TERRITORIAL	B	Animateur principal de 1ere classe	2			1	
		Animateur principal de 2eme classe					35H00
		Animateur		0	1		06H00
ADJOINT D'ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial principal de 1ere classe	17				
		Adjoint d'animation territorial principal de 2eme classe					
		Adjoint d'animation territorial		8	6		2 1 35H00 11H75
SOUS TOTAL FILIERE			19	8	7	4	

Filière SOCIALE

ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF	B	assistant territorial socio-éducatif	1			1	35H00
---	---	--------------------------------------	---	--	--	---	-------



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLE MATERNELLES	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelle de 1ere classe	8				
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelle de 2eme classe		0	1	0	35H00
				4	3	0	30H45
SOUS TOTAL FILIERE			9	4	4	1	
SOUS TOTAL GENERAL			104	56	34	14	

Vote unanime.

*** Séance levée à 21 heures 20 ***

Fait à Thoiry, le 6 février 2020.

Muriel BÉNIER,
Maire

